

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Affectation des résultats de fonctionnement 2022 des budgets de Plateau d'Hauteville

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois mars deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BORGEOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT, CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT, FORAY Gaëlle Pouvoir à Madame Corinne BOYER, LYAUDET Stéphane pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET, MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS, ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN,

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

GUILLERMET Maria

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 21 présents et 7 pouvoirs - 28 votants

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'affecter au Budget Primitif 2023, les résultats de fonctionnement constatés au 31 décembre 2022 pour les budgets de la Commune.

Ceci concerne le budget Principal, les budgets annexes « Bois et Forêt », « Lotissement le Planachat », « Gîte d'Hostiaz », « Gendarmerie », « Section de Vaux Saint Sulpice », et le budget de la régie des énergies.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

	Budget général	Bois et Forêt	Lotissement le Planachat
Résultat de fonctionnement au 31/12/2022	2 081 437,52 €	182 676,31 €	0,00 €
Part affectée à la section d'investissement (compte 1068)	1 246 044,77 €	0,00 €	0,00 €
Part reprise en section de fonctionnement (compte 002)	835 392,75 €	182 676,31 €	0,00 €

	Gîte d'Hostiaz	Gendarmerie	Section de Vaux Saint Sulpice
Résultat de fonctionnement au 31/12/2022	2 367,69 €	0,00 €	95 812,67 €
Part affectée à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Part reprise en section de fonctionnement (compte 002)	2 367,69 €	0,00 €	95 812,67 €

	Régie des Energies
Résultat de fonctionnement au 31/12/2022	10 826,36 €
Part affectée à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
Part reprise en section de fonctionnement (compte 002)	10 826,36 €

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 des budgets sur l'exercice 2023 comme indiqué dans les tableaux ci-dessus,
- **DONNE pouvoir** à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE DE LA COMMUNE LE 06/04/2023

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20230329-DE-2023-03-10-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

03-10 2